

**Pour
approbation**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 9 JUILLET 2024 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Roxane Boutet, conseillère, district n° 1
Manon Huard, conseillère, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAL

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2024

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2024

4.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2024

4.3 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3 / Construction Côté et Fils inc.

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 14, chemin Winfield, et désigné sous le numéro de lot 4 744 974 / Habitation

5.3 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 14, chemin Winfield, et désigné sous le numéro de lot 4 744 974 / Garage

5.4 Avis de motion / Règlement numéro 12550-2024 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, abrogeant les règlements 12180-2021 et 12270-2022

5.5 Dépôt du projet de Règlement numéro 12550-2024 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, abrogeant les règlements 12180-2021 et 12270-2022

5.6 Avis de motion / Règlement numéro 12560-2024 modifiant le Règlement numéro 12460-2024 pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217 et décrétant un emprunt additionnel de 86 174 \$

5.7 Dépôt du projet de Règlement numéro 12560-2024 modifiant le Règlement numéro 12460-2024 pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217 et décrétant un emprunt additionnel de 86 174 \$

5.8 Acceptation définitive / Construction de la rue des Matelots / Gestion ETR inc.

5.9 Acquisition de la rue des Matelots / Lot 6 364 276 / Gestion ETR inc.

POUR APPROBATION

- 5.10 Autorisation de signature / Renouvellement du contrat avec la compagnie Gestions DG / Fauchage des accotements et des fossés – saisons 2024, 2025 et 2026
- 5.11 Autorisation de signature / Offre de services de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) / Diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph / Année 3 – saison 2024
- 5.12 Autorisation de signature / Accord de principe entre la Ville et 9198-6786 Québec inc. concernant un échange de terrains
- 5.13 Autorisation de signature / Caractérisation d'une partie des lots 6 563 631 et 6 563 632 à Fossambault-sur-le-Lac
- 5.14 Nomination d'une mairesse suppléante
- 5.15 Autorisation de signature / Effets bancaires (mairesse suppléante)
- 5.16 Nomination de nouveaux membres au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 5.17 Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 5.18 Mandat d'honoraires professionnels / Mise à jour du plan directeur d'égout domestique / Mise à jour des interventions requises en réseau et estimation des coûts / CIMA+
- 6. PARTIE INFORMATIVE**
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8. AFFAIRES DIVERSES**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 107-07-2024**
- 1. ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- 108-07-2024**
- 2. PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. CORRESPONDANCE**
- 3.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2024**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juin 2024 et invite les membres du conseil à la consulter.

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 2024

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 30 juin 2024 et les invite à le consulter.

109-07-2024

4.2 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2024

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 juin 2024 totalisant 1 266 723,28 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 juin 2024 totalisant une somme de 1 266 723,28 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

110-07-2024

4.3 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3 / Construction Côté et Fils inc.

ATTENDU la correspondance du 2 juillet 2024 de la firme Atelier 4^e Niveau recommandant le paiement du décompte progressif n° 3 à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 76 905.50 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement numéro 12440-2023, le Règlement numéro 12520-2024 et le surplus non affecté.

5. AFFAIRES COURANTES

111-07-2024

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 27 juin 2024;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Dero
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

112-07-2024

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 14, chemin Winfield et désigné sous le numéro de lot 4 744 974 / Habitation

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 744 974, situé au 14, chemin Winfield, laquelle vise à autoriser la construction d'une résidence bigénérationnelle à 1,45 mètre de la ligne latérale de terrain, alors que le règlement exige une marge minimale de 2 mètres.

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 4.1 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 27 juin 2024 et recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure sur le lot 4 744 974;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 4 de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la présente résolution est transmise à la MRC de La Jacques-Cartier pour fins d'analyse.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Myriam Dero
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 744 974, situé au 14, chemin Winfield.

113-07-2024

5.3 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 14, chemin Winfield et désigné sous le numéro de lot 4 744 974 / Garage

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 744 974, situé au 14, chemin Winfield, laquelle vise à autoriser la construction d'un garage isolé en cour avant, alors que le règlement autorise les garages isolés seulement dans les cours arrière, latérale et avant-secondaire;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.3.2 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements;

POUR APPROBATION

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 27 juin 2024 et recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure sur le lot 4 744 974, conditionnellement à ce qu'aucun cèdre mature ne soit abattu et, le cas échéant, si l'implantation du garage nécessite l'abattage d'un ou de cèdre(s) mature(s), que la superficie du garage soit ajustée afin de préserver et/ou de ne pas porter atteinte audit(s) cèdre(s);

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'alinéa 4 de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la présente résolution est transmise à la MRC de La Jacques-Cartier pour fins d'analyse.

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 744 974, situé au 14, chemin Winfield, conditionnellement à ce qu'aucun cèdre mature ne soit abattu et, le cas échéant, si l'implantation du garage nécessite l'abattage d'un ou de cèdre(s) mature(s), que la superficie du garage soit ajustée afin de préserver et/ou de ne pas porter atteinte audit(s) cèdre(s).

5.4 Avis de motion / Règlement numéro 12550-2024 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, abrogeant les règlements 12180-2021 et 12270-2022

La conseillère Roxane Boutet donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12550-2024 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, abrogeant les règlements 12180-2021 et 12270-2022.

5.5 Dépôt du projet de Règlement numéro 12550-2024 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, abrogeant les règlements 12180-2021 et 12270-2022

La conseillère Roxane Boutet dépose le projet de Règlement numéro 12550-2024 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, abrogeant les règlements 12180-2021 et 12270-2022, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés aura pour but d'en faciliter son application par la Sûreté du Québec dans toutes les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier.

5.6 Avis de motion / Règlement numéro 12560-2024 modifiant le Règlement numéro 12460-2024 pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217 et décrétant un emprunt additionnel de 86 174 \$

Le conseiller Michael Tuppert donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12560-2024 modifiant le Règlement numéro 12460-2024 pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217 et décrétant un emprunt additionnel de 86 174 \$.

POUR APPROBATION

5.7 Dépôt du projet de Règlement numéro 12560-2024 modifiant le Règlement numéro 12460-2024 pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217 et décrétant un emprunt additionnel de 86 174 \$

Le conseiller Michael Tuppert dépose le projet de Règlement numéro 12560-2024 modifiant le Règlement numéro 12460-2024 pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217 et décrétant un emprunt additionnel de 86 174 \$, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce Règlement, dont la durée des remboursements est de 20 ans, vise la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217, il s'adresse à l'ensemble de la population.

114-07-2024

5.8 Acceptation définitive / Construction de la rue des Matelots / Gestion ETR inc.

ATTENDU QUE la construction de la rue des Matelots est terminée;

ATTENDU l'entente relative aux travaux municipaux intervenue entre les deux parties le 19 avril 2023;

ATTENDU la recommandation de monsieur Olivier Bibeault-Pinard de la firme Génio experts-conseils, datée du 26 juin 2024 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à l'acceptation définitive des travaux de réfection de la rue des Matelots;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet.

115-07-2024

5.9 Acquisition de la rue des Matelots / Lot 6 364 276 / Gestion ETR inc.

ATTENDU QUE par sa résolution 114-07-2024, la Ville a procédé à l'acceptation définitive des travaux pour le projet de construction de la rue des Matelots;

ATTENDU l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec Gestion ETR inc.;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, il y a lieu de procéder à l'acquisition des équipements, des fonds de rue et à la municipalisation de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville accepte la cession du lot 6 364 276, conformément à l'entente relative aux travaux municipaux intervenue entre les parties le 19 avril 2023;

QUE cette cession soit faite gratuitement et que tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de Gestion ETR inc.;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document pertinent à cette transaction.

POUR APPROBATION

116-07-2024

5.10 Autorisation de signature / Renouvellement du contrat avec la compagnie Gestions DG / Fauchage des accotements et des fossés – saisons 2024, 2025 et 2026

ATTENDU les prix soumis par la compagnie Gestions DG pour le fauchage des accotements et des fossés pour les saisons 2024, 2025 et 2026 (document en annexe);

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics, monsieur Patrick Langevin (document en annexe);

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE renouveler le contrat relatif au fauchage des accotements et des fossés – saisons 2024, 2025 et 2026 avec la compagnie Gestions DG pour un montant de 36 000 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement de l'année concernée.

117-07-2024

5.11 Autorisation de signature / Offre de services de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) / Diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph / Année 3 – saison 2024

ATTENDU les discussions survenues entre les trois villes riveraines concernant la diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la Ville désire poursuivre le processus de diagnose du lac Saint-Joseph;

ATTENDU l'offre de services reçue de la CBJC pour la diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph pour l'année 3 – saison 2024 (document en annexe);

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter l'offre de services pour la diagnose du lac Saint-Joseph pour l'année 3 – saison 2024 au montant de 29 334 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement.

118-07-2024

5.12 Autorisation de signature / Accord de principe entre la Ville et 9198-6786 Québec inc. concernant un échange de terrains

ATTENDU QUE la Ville donne son accord de principe à échanger du terrain provenant du lot 6 563 631 contre du terrain provenant du lot 4 742 299 appartenant à l'entreprise 9198-6786 Québec inc.;

ATTENDU les clauses énumérées à l'accord de principe intervenu entre la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et l'entreprise 9198-6786 Québec inc. laquelle est jointe à la présente;

POUR APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Roxane Boutet
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer un accord de principe avec l'entreprise 9198-6786 Québec inc. concernant un échange de terrains.

119-07-2024

5.13 Autorisation de signature / Caractérisation d'une partie des lots 6 563 631 et 6 563 632 à Fossambault-sur-le-Lac

ATTENDU QUE la Ville est d'accord d'autoriser la compagnie Groupe GÉOS inc. et sa cliente, madame Mélissa Turgeon, représentante de l'entreprise 9198-6786 Québec inc. à procéder à des travaux de caractérisation écologique dans la superficie identifiée dans la carte ci-jointe;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer la procuration autorisant la caractérisation écologique sur une partie des lots 6 563 631 et 6 563 632 à Fossambault-sur-le-Lac.

120-07-2024

5.14 Nomination d'une mairesse suppléante

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une mairesse suppléante pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Roxane Boutet, conseillère au district numéro 1, à titre de mairesse suppléante pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 mars 2025, en remplacement de madame Myriam Deroy. Nous remercions madame Deroy pour le travail accompli.

121-07-2024

5.15 Autorisation de signature / Effets bancaires (mairesse suppléante)

ATTENDU QUE les chèques et effets négociables de la Municipalité sont signés par le maire ou le maire suppléant et le directeur général et trésorier de la Ville ou la directrice du Service des finances et trésorière adjointe, tel qu'il est prévu à l'article 100.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

ATTENDU la nomination de madame Roxane Boutet à titre de mairesse suppléante pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 mars 2025, selon la résolution 120-07-2024 adoptée le 9 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser madame Roxane Boutet conseillère au district numéro 1 à signer les chèques et effets négociables émis par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 mars 2025, et ce, à titre de mairesse suppléante.

POUR APPROBATION

122-07-2024

5.16 Nomination de nouveaux membres au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QU'il y a vacances de membres au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le comité désire pourvoir ces postes;

ATTENDU l'intérêt démontré par des citoyennes et des citoyens de Fossambault-sur-le-Lac;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy

APPUYÉ par la conseillère Manon Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal nomme madame Mireille Ménard et monsieur François Dutil à titre de membres du CCU à compter du 10 juillet 2024.

123-07-2024

5.17 Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux inscriptions nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy

APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Poulin et le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à assister au congrès annuel 2024 de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2024.

124-07-2024

5.18 Mandat d'honoraires professionnels / Mise à jour du plan directeur d'égout domestique / Mise à jour des interventions requises en réseau et estimation des coûts / CIMA+

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à la mise à jour de son plan directeur d'égout domestique, la mise à jour des interventions requises en réseau et obtenir une estimation des coûts reliés à ces actions;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ a réalisé le plan directeur original en 2015 et connaît donc déjà très bien notre réseau;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme CIMA+ en date du 22 mai 2024 au montant de 57 000 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont

APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

POUR APPROBATION

De mandater la firme CIMA+ afin d'effectuer la mise à jour du plan directeur d'égout domestique, la mise à jour des interventions requises en réseau et obtenir une estimation des coûts, et ce, au montant de 57 000 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} août prochain.

6.2 Les activités du mois de juillet

Les citoyens sont invités à consulter le calendrier des événements ainsi que le journal « L'Entre-Guillemets » pour tous les détails concernant les activités du mois de juillet.

6.3 Prudence / Vitesse sur le lac

Monsieur le maire mentionne l'importance d'être prudent sur le lac et rappelle les recommandations d'usage, soit pour les embarcations à moteur pas plus de 10 km/h dans la bande de 100 mètres et la pratique du wakesurf à 300 mètres des rives, idéalement dans les fosses de 12 à 15 mètres de profondeur.

6.4 Messages téléphoniques

Monsieur le maire demande aux citoyens de ne pas oublier de donner leurs coordonnées lorsque ceux-ci laissent un message téléphonique afin que nous puissions assurer un suivi.

6.5 75^e Anniversaire

Les festivités du 75^e anniversaire se poursuivent.

6.6 Karma Kameleons

Le spectacle du groupe Karma Kameleons aura lieu le 10 août prochain.

6.7 Camps de jour

Monsieur le maire félicite les deux camps de jour et rappelle l'importance d'être prudent autant sur la piste multifonctionnelle, qu'aux intersections pour la sécurité des enfants.

6.8 Chapelle du Lac

Les visites guidées sont débutées à la Chapelle du Lac.

6.9 Haie de cèdres

La haie de cèdres, située en bordure de la piste multifonctionnelle, a été coupée par erreur et sera replantée.

6.10 Nouvelle loi / Orages

Une nouvelle loi oblige maintenant l'évacuation complète de la plage lors d'orages.

6.11 Nouveau site Web

Monsieur le maire invite les citoyens à visiter le nouveau site Web de la Ville et mentionne que les coordonnées des patrouilleurs y sont disponibles pour signaler une infraction à la réglementation.

POUR APPROBATION

6.12 Sondage de l'APPELSJ

La Ville a pris acte des résultats du sondage de l'APPELSJ. Monsieur le maire mentionne que des consultations sur les différents projets de développement seront tenues.

6.13 La traversée du lac

La traversée du lac aura lieu le 13 juillet prochain. Le départ se fera à partir du Club nautique du lac Saint-Joseph.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 37, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. L'installation de balises sur le lac.
2. L'abattage d'arbres.
3. La surveillance sur la plage et la formation des agents de sécurité.
4. Les consultations concernant les projets de développement.
5. Le dépanneur du Lac.
6. Les blocs de béton installés au bout de la rue des Mélèzes.

Fin de la période de questions à 20 h 13.

125-07-2024

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 13.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA

POUR APPROBATION